

CAHIER D'ACTEURS COMMUN AUX DEUX DÉBATS PUBLICS

Projet de réseau de transport public du Grand Paris et Projet Arc Express

Décembre 2010



LES HAUTS-DE-BIÈVRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Forte de 180 000 habitants et de 50 000 emplois, d'un cadre de vie agréable et vert, de pôles d'enseignement et d'un tissu économique diversifiés, dynamiques et de qualité, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre connaît un développement significatif.

Sa situation à l'interface de grands pôles structurants de la région et à la frontière de quatre départements la rend particulièrement attractive.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE

3, Centrale Parc
Avenue Sully Prudhomme
92298 Châtenay-Malabry
Cedex

Tél. : 01 41 87 82 82

Fax : 01 41 87 82 79

Email :

cahb@agglo-hautsdebievre.fr

Site internet :

www.agglo-hautsdebievre.fr

LES HAUTS-DE-BIÈVRE

Les projets de réseau de transport public du Grand Paris et d'Arc Express excluent un large territoire dans lequel se situe la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, localisé entre la première couronne limitrophe à Paris et la deuxième couronne francilienne.

Or, si ce territoire bénéficie d'une liaison en transports en commun avec Paris et le sud de l'agglomération (RER B), les déplacements de banlieue à banlieue vers les pôles voisins sont fortement pénalisés par l'absence de desserte structurante en rocade.

En effet, le diagnostic du Plan Local des Déplacements des Hauts-de-Bievre a permis d'établir que parmi les 90 000 déplacements domicile-travail quotidiens, 44 000 se font en rocade avec une demande croissante, tandis que 46 000 se font en radial vers Paris et le sud de l'Essonne.

Ce déséquilibre en matière de desserte, qui va s'accroître, limite fortement la contribution des Hauts-de-Bievre au développement de la métropole francilienne, alors que sont en cours de réalisation ou programmés sur l'ensemble de son territoire plus de 10 000 logements et près d'un million de mètres carrés de locaux d'activités économiques.



Le faisceau commun Arc Express – Grand Paris.

Une forte attractivité des Hauts-de-Bievre.

Cette attractivité est liée à un cadre de vie particulièrement agréable, des pôles d'enseignement et un tissu économique diversifiés et dynamiques, un positionnement comme acteur majeur du développement de la Vallée Scientifique de la Bièvre à l'interface de grands pôles structurants tels que le Plateau de Saclay, Orly-Rungis, Paris, Grand-Paris-Seine-Ouest. Toutefois, le potentiel de développement est limité par l'absence de liaison structurante de banlieue à banlieue.

La nécessité d'accompagner, dans le faisceau, d'importants projets de développement économique représentant au total plus de 400 000 m² :

- À Antony : pôle tertiaire Croix-de-Berny (150 000 m²),
- À Châtenay-Malabry : 200 000 m² comprenant le Pharma-technopôle, des bureaux en cours ou projetés dans les secteurs Salvador Allende, Europe et Appert-Justice, ...
- Au Plessis-Robinson : zone d'activités « Noveos » accueillant 9 000 salariés (activités tertiaires de grands comptes, PME-PMI, électronique, etc.) qui fait l'objet d'une restructuration et d'une densification progressives.

D'importants projets de développement urbain : 43 ha de foncier en mutation.

Ces projets prendront place notamment sur le site de l'École Centrale (17 ha) et de la Faculté de Pharmacie (15 ha), qui vont s'installer sur le Plateau de Saclay, et sur le site de la résidence universitaire d'Antony (11 ha), sites qui vont évoluer en éco-quartiers intégrant toutes les fonctions urbaines et permettant une plus grande mixité fonctionnelle et sociale.

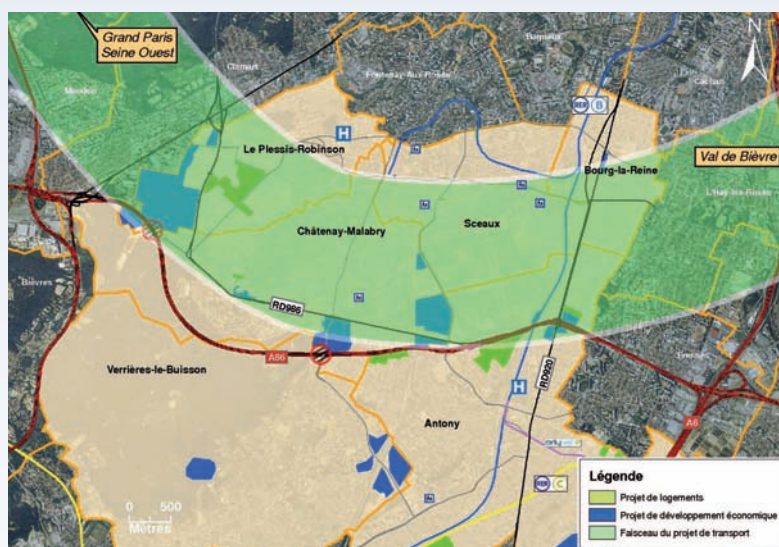
Une population de 180 000 habitants connaissant une croissance continue (+ 4% en 10 ans en moyenne) avec 8 000 logements en projets ou en cours dans le faisceau.

Cette croissance est liée notamment à des opérations importantes :

- À Antony : plus de 2 200 logements (dont 30 % de logements sociaux), notamment à la Croix-de-Berny et dans le secteur Bas-Graviers Crocheteur,
- À Châtenay-Malabry : nombreuses opérations d'habitat collectif en cours ou programmées (+ 2 800 logements), notamment le long de la D 986,
- Au Plessis-Robinson : construction de 1 400 logements dans la Cité-jardins,
- À Sceaux : 500 logements familiaux et étudiants prévus dans le secteur de la gare de Robinson.
- Production en secteur diffus sur l'ensemble du territoire : 1 000 logements.

Trois zones urbaines sensibles à désenclaver :

Il s'agit des ZUS de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry, la plus isolée, mais aussi celle des Blagis, localisée sur quatre communes (Sceaux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Bagneux) ainsi que celle du Noyer Doré à Antony qui fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain financée par l'ANRU.



La Communauté d'agglomération demande donc :

- La fusion des projets de tracés du réseau de transport du Grand Paris et du tracé d'Arc Express en un seul réseau à haut niveau de qualité de service permettant enfin une relation efficace entre les territoires en développement de la première couronne, en privilégiant la variante nord ou centre du tracé d'Arc Express.
- Qu'un rabattement à haut niveau de service soit réalisé dans les délais prévu (mise en service en 2014-2015), à savoir le tramway T10 entre Croix-de-Berny et Clamart.

Le faisceau sud du réseau de transport du Grand Paris.

Le tracé du transport public du Grand Paris partant d'Orly passe par Massy, Saclay, Versailles, la Défense, Saint-Denis, Le Bourget, Roissy, traverse d'est en ouest la moitié nord du bourg de Wissous, puis le faisceau autoroutier au niveau de la jonction A6-A10, puis Antonypôle, avant de redescendre vers le Grand ensemble de Massy. Il est prévu que la partie comprise entre la gare de Massy et la traversée du faisceau autoroutier se fasse en souterrain avec une possibilité évoquée de réalisation en viaduc. Aucune gare n'est prévue entre Orly et Massy.

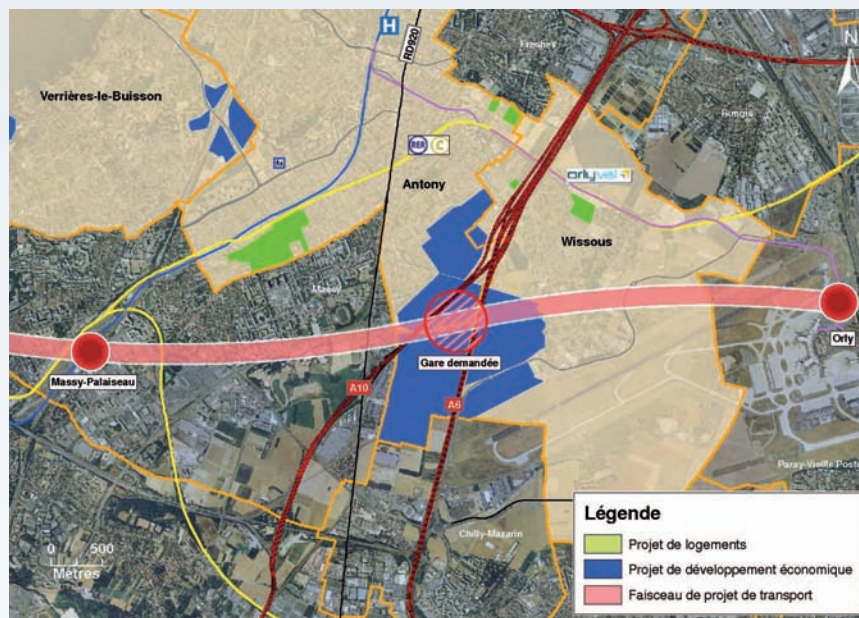
Or, au sud d'Antony, le projet Antonypôle conduit à la réalisation d'un parc de haute technologie, composé de laboratoires, de centres de recherche et développement, et d'entreprises innovantes. Cette opération d'envergure (195 000 m²), en plein cœur du territoire de la santé et des biotechnologies, va considérablement renforcer l'attractivité des Hauts-de-Bièvre, comme le démontre la présence, sur ce site, de 4 leaders mondiaux de la filière **Biotech** Santé.

Par ailleurs, à **Wissous**, de nombreuses zones d'activités économiques se développent : le **Haut-de-Wissous** (70 ha dont 35 ha en développement) totalisera plus de 300 000 m² d'activités (logistique, messagerie, PME-PMI), Montavas (10 ha), Vaulorin ont été livrées récemment, tandis que la zone d'activités de Villemilan (50 ha) dispose d'un potentiel de valorisation à développer à très court terme.

En outre, Aéroport de Paris souhaite inscrire la valorisation de son foncier en frange aéroportuaire, sur le territoire de Wissous.

De plus, à côté de ces zones d'activités, se développent d'importantes opérations d'habitat totalisant environ 500 logements (notamment celle des Vergers de Wissous), sans compter l'achèvement en cours de la ZAC Saint-Eloi comportant près de 650 logements pour lesquels aucun accès vers Paris n'existe à ce jour. En effet, seule une ligne bus RATP, insuffisante, conduit l'ensemble des habitants de Wissous à la gare RER B d'Antony.

Ces **nombreuses zones d'activités et programmes de logements du sud des Hauts-de-Bièvre** doivent pouvoir s'inscrire dans la dynamique de développement des grands pôles Orly-Rungis et Massy-TGV Plateau de Saclay en s'y connectant par une ligne de transport performante et par la création d'une gare.



La Communauté d'agglomération demande donc :

- Une traversée des Hauts-de-Bièvre en souterrain sur les deux communes d'Antony et de Wissous.
- La création d'une gare permettant de connecter les nombreux pôles d'activités économiques du sud des Hauts-de-Bièvre avec les grands pôles voisins.

En complément des deux projets présentés au débat public.

La nécessité d'un accompagnement des projets de transport existants afin d'optimiser le rabattement vers les gares du futur réseau.

La création du réseau de transport public du Grand Paris ne doit pas compromettre la réalisation de projets d'amélioration ou de développement du réseau de transport préexistants. Au contraire, comme demandé précédemment, le projet de tramway T10 entre la Croix-de-Berny et Clamart doit être confirmé et réalisé dans le planning fixé (mise en service en 2014-2015). Il en est de même du TCSP Massy-Orly. En effet, ces deux projets auront une fonction de rabattement essentielle vers les futures gares du réseau de transport public du Grand Paris.

De la même manière, l'amélioration du RER B doit rester une priorité absolue, y compris dans sa branche Bourg-la-Reine - Robinson, ainsi que le renforcement des pôles d'échange de Bourg-la-Reine, de la Croix-de-Berny et de Robinson.

En outre, s'agissant du RER C, compte tenu du fort développement existant et à venir de la population de Wissous, il est opportun de réouvrir la gare de Wissous.

Enfin, le maillage fin du territoire par les dessertes locales, assuré par le réseau communautaire du « Paladin » et par celui de la RATP, doit être poursuivi en prévoyant les moyens nécessaires à leur adaptation en vue notamment de permettre le renforcement de leur fonction de rabattement vers le nouveau réseau

La Communauté d'agglomération demande donc :

- Que le projet de tramway T10 entre la Croix-de-Berny et Clamart soit confirmé et réalisé dans le planning fixé (mise en service en 2014-2015), ainsi que le TCSP Massy-Orly, afin d'assurer le rabattement vers les futures gares du réseau.
- Qu'en accompagnement du nouveau réseau, l'amélioration du RER B soit accélérée, y compris dans sa branche Bourg-la-Reine - Robinson, ainsi que le renforcement des pôles d'échange de Bourg-la-Reine et de la Croix-de-Berny.
- Que la gare de Wissous sur la ligne du RER C soit réouverte.
- Que les moyens nécessaires à la restructuration du réseau de bus communautaire « Paladin » ainsi que du réseau de la RATP soient dégagés en vue notamment de permettre le renforcement de leur fonction de rabattement vers le nouveau réseau.
- Que la tarification qui sera appliquée aux nouveaux réseaux ne soit pas dérogoire à celle appliquée aux autres réseaux franciliens.